



CC du Bassin de Pont-à-Mousson (Siren : 200041515)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Pont-à-Mousson
Arrondissement	Nancy
Département	Meurthe-et-Moselle
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Henry LEMOINE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	75 Allée Louis-Camille MAILLARD
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	54700 PONT A MOUSSON
Téléphone	03 83 87 87 00
Fax	03 83 81 48 39
Courriel	info@bassin-pont-a-mousson.fr
Site internet	www.bassin-pont-a-mousson.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	40 847
-----------------------------	--------

Densité moyenne 151,69

Périmètre

Nombre total de communes membres : 31

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
54	Atton (215400276)	891
54	Autreville-sur-Moselle (215400318)	264
54	Belleville (215400607)	1 503
54	Bezaumont (215400722)	267
54	Blénod-lès-Pont-à-Mousson (215400797)	4 669
54	Bouxières-sous-Froidmont (215400912)	404
54	Champey-sur-Moselle (215401142)	331
54	Dieulouard (215401571)	4 750
54	Gézoncourt (215402256)	183
54	Griscourt (215402397)	142
54	Jezainville (215402793)	1 010
54	Landremont (215402942)	146
54	Lesménils (215403122)	491
54	Loisy (215403205)	329
54	Maidières (215403320)	1 546
54	Martincourt (215403551)	93
54	Montauville (215403759)	1 103
54	Morville-sur-Seille (215403874)	153
54	Mousson (215403908)	103
54	Norroy-lès-Pont-à-Mousson (215404039)	1 223
54	Pagny-sur-Moselle (215404153)	4 109
54	Pont-à-Mousson (215404310)	14 550
54	Port-sur-Seille (215404336)	235
54	Rogéville (215404609)	154
54	Rosières-en-Haye (215404633)	231
54	Sainte-Geneviève (215404740)	198
54	Vandières (215405465)	937
54	Ville-au-Val (215405697)	195
54	Villers-en-Haye (215405739)	165
54	Villers-sous-Prény (215405796)	340
54	Vittonville (215405895)	132

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 33

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz

Distribution publique d'énergie électrique (hors M.O. des travaux d'installation, de renforcement, de perfectionnement des ouvrages de distribution. Concession de la distribution d'énergie électrique

Environnement et cadre de vie

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Organiser la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés y compris la collecte sélective. Gestion des contrats s'y rapportant.

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

- Balayage mécanisé des voies et rues publiques. - Mener les études nécessaires en matière d'environnement - Aménagement des cours d'eau. - Entretien et mise en valeur des pelouses calcaires de Loisy, Sainte-Geneviève et Landremont classées en ZNIEF. - Aménagement, étude et réalisation des travaux de renaturation de la Natagne et de l'Obrion destinés à restaurer et à valoriser leurs qualités biologiques, paysagères et hydrauliques tout en tenant compte du contexte socio-économique et culturel local.

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

« Action sociale d'intérêt communautaire : Mise en oeuvre, gestion et financement d'outils et de moyens permettant de faire fonctionner un relais assistantes maternelles (RAM) »

- Activités sanitaires

- Action sociale

- Mise en place d'un relais d'assistantes maternelles : mise en oeuvre, gestion et financement d'outils et de moyen permettant de faire fonctionner un relais assistantes maternelles. - Fourrière animale - Création, organisation des services, équipements et actions d'intérêt communautaire dans le domaine de l'enfance, la jeunesse, l'intergénérationnel et la famille. - Structures d'accueil collectives existantes ou à créer. - Signature des contrats enfance jeunesse ou autres dispositifs qui viendraient s'y substituer ou les compléter (contrat d'entreprise?), et mise en œuvre de ceux-ci- dans les limites de compétences figurant aux présent statuts. - Développer l'accompagnement à la parentalité en soutenant les initiatives associatives. - Soutenir un organisme ou une association ayant en charge : portage de repas, agents de ménage, coiffure à domicile. - Organisation de classes de découverte, spectacles et toute question relative au contrat éducatif local, contrat Temps Libre. - Petite enfance (de 0 à 6 ans) : Création, gestion, fonctionnement et extension de structure « multi accueil », Création, gestion, fonctionnement et extension d'une crèche collective ou « accueil collectif régulier », Création, gestion, fonctionnement et extension d'une halte garderie ou « accueil collectif occasionnel ou ponctuel », Création, gestion, fonctionnement et extension d'une crèche familiale ou « service d'accueil familial ».

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, et politique locale du commerce de soutien aux activités commerciales d'accompagnement d'une charte d'équipement commercial. · - Création, aménagement, entretien et gestion de nouvelles zone d'activités commerciales, industrielles ou artisanales de plus de 5 hectares. ·

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la piscine de Pont-à-Mousson. - Fonctionnement de la piscine sous tous ses aspects y compris les activités annexes développées par la communauté de communes au sein de l'établissement. - Frais relatifs à l'activité des bibliothèques.

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire · Construction, entretien et fonctionnement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire du RPI · Construction de nouveaux bâtiments scolaires. · Prise en charge du fonctionnement du RPI. · Gestion du personnel intercommunal affecté au RPI. · Remboursement des frais engagés par les communes pour le fonctionnement des classes qu'elles accueillent. ·

Subventionnement de la coopérative scolaire et des activités pédagogiques (piscine, sorties pédagogiques) et frais de transports. · Prise en charge de l'investissement hors immobilier nécessaire à l'activité du RPI : mobilier scolaire, équipement informatique, BCD.

- Activités péri-scolaires

Création et mise en place d'un accueil périscolaire

- Activités culturelles ou socioculturelles

? Soutien aux structures d'initiation et de perfectionnement à la musique : Conservatoire de musique, écoles de musiques
? Soutien financier aux radios et cinémas locaux (notamment : Radio activité, cinémas Concorde et Jean Vilar) ? Soutien financier aux manifestations culturelles dont le rayonnement dépasse le cadre intercommunal (Mousson d'été, festival East summerfest notamment) ? Soutien financier auprès des écoles primaires élémentaires pour l'organisation de sorties ou d'activités pédagogiques à vocation culturelle (musées, cinémas, théâtre, fermes pédagogiques, ?) ; ? Organisation de spectacles ou de séances de cinéma pour les scolaires (y compris les frais de transport) ? Organisation, gestion, animation de manifestations culturelles ayant un rayonnement intercommunal et couvrant des objectifs éducatifs (lecture publique, initiation aux arts et à la musique)

- Activités sportives

En matière d'actions sportives la Communauté exerce les compétences suivantes : Soutien financier aux clubs remplissant l'une des deux conditions suivantes : 1 - les clubs dont l'ensemble des activités se déroulent dans un équipement sportif communautaire 2 - Dans la limite d'un club par discipline, les clubs affiliés à une fédération sportive olympique agréée, délégataire du Ministère des Sports, remplissant l'ensemble des critères suivants : ? clubs : - soit issus d'une fusion entre clubs du territoire communautaire, - soit engagés dans une démarche de mutualisation pour l'utilisation des équipements sportifs sur plusieurs communes. ? engagés dans une démarche de professionnalisation de l'encadrement ? participant au rayonnement du territoire par la pratique d'un sport collectif de compétition au niveau national ? participant au rayonnement du territoire par la pratique d'un sport collectif de compétition au niveau national

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

ZAC d'une superficie supérieure à 5 hectares

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

La Communauté est compétente sur le transport urbain au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi. La Communauté est également compétente pour l'installation et l'entretien des abribus affectés à l'usage des utilisateurs de son réseau de transport en commun.

- Transport scolaire

La Communauté est compétente sur le transport urbain au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi. Elle est à ce titre compétente également sur le transport scolaire.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création d'un emploi pour l'entretien de la voirie rurale et communale et acquisition du matériel nécessaire à cet emploi. · Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire · Voiries intérieures de liaison à la voie de desserte principale des zones de développement économique reconnues d'intérêt communautaire. · Placettes, places, voiries et aménagements d'intérêt communautaire définis dans le schéma directeur de développement économique et touristique. - Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) - Aménagement de voirie liés à la sécurité routière des traversées des communes - Création et aménagement de sentiers de randonnée. - Aménagement et gestion du parcours de santé existant.

- Parcs de stationnement

Création et gestion d'une fourrière automoblie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
 - *Signalisation touristique liée au développement et à l'aménagement touristique sur tout le territoire.* - *Toutes actions liées au développement et à l'aménagement touristique sur tout le territoire.* - *Aménagement des gîtes ruraux et touristiques.*

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat
 - Politique du logement social
 - Action et aide financière en faveur du logement social
 - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Acquisition en commun de matériel
Acquisition de matériels divers pour l'organisation de festivités (chapiteaux, podium, sono..)
 - Collecte des contributions pour le financement du SDIS
 - NTIC (Internet, câble...)
Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévus au I de l'article L.1425-1 du CGCT, à l'exclusion de la télédistribution par réseau câblé ou antenne collective.
 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
 - Création et gestion des maisons de services au public

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
54	SM du Parc naturel régional de Lorraine (255403719)	SM ouvert	718 922
54	SM de la Seille (200097012)	SM fermé	87 691
57	SM Moselle Aval (200077543)	SM ouvert	713 933
54	PETR du Val de Lorraine (200055101)	SM ouvert	119 804
54	Syndicat départemental d'électricité de Meurthe et Moselle (255403495)	SM fermé	480 832
54	SM de la Multipole Sud Lorraine (200009637)	SM fermé	567 025
54	SI d'enseignement du 1er cycle de Pont-à-Mousson (255400525)	SM fermé	27 185

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2023 - millésimée 2020)